



# Plan stratégique

## Mission

Réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie aux Canadiens et ailleurs dans le monde; protéger l'environnement; respecter les droits des peuples autochtones du Canada; fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

## Vision

Organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

### CONFIANCE :

Favoriser la confiance des Canadiens envers la Régie par de solides communications, la transparence, la collaboration et la mobilisation inclusive; établir des relations fondées sur le respect avec les peuples autochtones du Canada; favoriser un effectif engagé et habilité.

### INNOVATION EN MATIÈRE DE DONNÉES ET DE NUMÉRIQUE :

Créer une culture d'innovation en matière de données et de numérique ainsi que des systèmes qui permettent la réalisation efficace du mandat de la Régie; améliorer l'accès du public de même que l'utilisation et l'analyse de données exactes et d'information sur l'énergie pour une participation valable et la prise de décisions éclairées; améliorer les possibilités de mobilisation numérique.

### RÉCONCILIATION :

Transformer notre mode de travail avec les peuples autochtones du Canada par un engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en les faisant participer davantage à la réalisation de notre mandat par la reconnaissance de leurs cultures, connaissances et histoires uniques; en établissant des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat; en améliorant les compétences culturelles de la Régie et de son personnel; en apportant des changements significatifs aux exigences de la Régie et à ses attentes à l'endroit du secteur qu'elle réglemente.

### COMPÉTITIVITÉ :

Rehausser la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale en améliorant la transparence, la prévisibilité et l'efficacité tout au long du cycle de vie de la réglementation, tout en stimulant l'innovation menant vers une économie à faibles émissions de carbone.

## Priorités stratégiques